



Dieu n'est Connu qu'à travers Lui-même

Introduction, commentaire et traduction du chapitre 41 du *Kitâb al-Tawhîd* de shaykh al-Saduq (m. 380/991) intitulé « Il [Dieu], l'Exalté Majestueux, n'est pas connu sauf par Lui-même »

Troisième partie,
Commentaire du *hadîth* n°3

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وَآلِ مُحَمَّدٍ

– Introduction à la troisième partie :

Cette partie a pour objet le commentaire du troisième *hadîth* de notre chapitre. Il consiste en trois déclarations : [Connaissez Dieu par Dieu, le Messenger par le Message, et les Détenteurs de l'Ordre \('Ulil-âmr\) par le convenable \(al-ma'rûf\), la justice \(al-'adl\) et l'excellence \(al-ihsân\)](#). Nous laisserons intentionnellement de côté le commentaire de la première déclaration au sujet de la connaissance de Dieu par Dieu pour le moment.

Nous nous concentrerons sur les deux autres déclarations : « [\[Reconnaissez\] le Messenger par le Message, et les Détenteurs de l'Ordre \('Ulil-âmr\) par le convenable \(al-ma'ruf\), la justice \(al-'adl\) et l'excellence \(al-ihsân\)](#) ». Nous ne négligerons cependant pas d'établir un lien constant avec le sujet plus général de notre étude qui concerne la connaissance de Dieu par Dieu.

Nous aurons en effet à montrer que la reconnaissance du Messenger par le Message signifie que le critère de distinction entre le vrai et le faux messenger ne saurait reposer sur le jugement subjectif que l'on pourrait porter sur lui. Les Quraysh, son propre clan, l'accusèrent de folie, de mensonge, de sorcellerie et de maintes autres calomnies. Plutôt, le Messenger est-il reconnu à travers le Message : c'est-à-dire que le caractère véridique de son appel à Dieu témoigne de son propre caractère véridique. Le Réel émane son message, comme témoignage de sa sincérité pure et de son élection divine. C'est donc à travers Dieu que Mohammad est reconnu.

Nous éluciderons ensuite l'identité de ces Détenteur de l'Ordre ('Ulil-âmr) dont l'obéissance est rendue solidaire de l'obéissance au Messenger dans le Saint Coran (*al-Nisâ'*, 59), comme nous aurons à y revenir. Pour ce faire, nous étudierons d'abord la vision de l'Islâm majoritaire en abordant le point de vue d'Ibn Taymiyyah et d'al-Ghâzalî. Puis nous analyserons linguistiquement cette expression et reviendront sur sa signification théologique dans le shi'isme ancien. Enfin, nous établirons que seuls les Douze Imâms d'Ahl al-Bayt – que la paix soit sur eux – correspondent au sens réel de cette appellation, et nous montrerons qu'ils sont ceux qui se sont le plus caractérisés

par les trois critères cités par l'Imâm al-Sâdiq : le convenable, la justice et l'excellence. Bonne lecture.



- **Troisième hadith :** [Connaître Dieu par Dieu, le Messager par le Message, et les Imâms par leur droiture]

(3) Mon père, que Dieu lui fasse Miséricorde – Sa'd fils d'Abdallâh – Ahmad fils de Mohammad fils d'Isâ – Mohammad fils d'Abî 'Umayr – Mohammad fils de Hamrân – d'al-Fadhil fils d'al-Sakin, qui rapporte d'Abî Abdallah [*al-Sâdiq*] – sur lui la paix – qui dit :

Le commandeur des Croyants – sur Lui la paix – a dit « **Connaissez Dieu par Dieu, le Messager par le Message, les Détenteurs de l'Ordre ('*Ûlil-âmr*) par le convenable (*al-ma'rûf*), par la justice (*al-'adl*) et par l'excellence (*al-ihsân*). ».** »

1) Reconnaître le Messager par le Message et les Détenteurs de l'Ordre ('*Ûlil-âmr*) par le convenable, par la justice et par l'excellence

L'Imâm – que sa grâce et sa paix soient sur nous – commence son propos en réitérant « **connaissez Dieu par Dieu** » et c'est ce qui est déjà explicité dans le commentaire des autres *ahadîth*. Suite à cette première déclaration, le Prophète introduit deux autres propositions qui sont construites en quelque sorte en miroir de la première.

L'une au sujet du Message « **[et reconnaissez] le Messager par le Message** » et nous aurions pu traduire « **l'Apôtre par son Apostolat** », en ce sens que la signification de la *Risalah* du Messager ou Apôtre de Dieu intègre aussi bien le « Message » qu'est le Coran, que plus généralement son enseignement, ses actions et jugements. L'autre au sujet des Détenteurs de l'Ordre « **[et reconnaissez] les Détenteurs de l'Ordre ('*Ûlil-âmr*) par le convenable, par la justice et par l'excellence (*ihsân*)** », cette expression "'*Ûlil-âmr*" est d'origine coranique ([4/59](#), cf : *infra*), nous précisons dans ce qui suit le sens de ces deux maximes.

1) En lisant « [reconnaissez] le Messenger par le Message », une première remarque s'impose immédiatement, l'Imâm n'a pas dit « reconnaissez le Message par le Messenger », et cela oblige déjà au moins trois remarques :

– *Primo*, ce n'est pas le Messenger qui est fait critère du Message, c'est-à-dire qu'il n'est pas question de scruter les actions du Messenger pour estimer si celles-ci sont conformes ou non à notre vision du bien et du mal. En effet, chaque époque porte avec elle ses mœurs propres, qui délimitent ce qu'il est acceptable ou inacceptable de penser, de dire, ou de faire. Ces mœurs ne sont pas plus le fruit d'une inspiration divine que d'une insufflation diabolique, elles sont ce qu'elles sont, mais ne sont pas infaillibles. Ainsi, quand bien même le Prophète Mohammad – que la paix et les prières de Dieu soient sur lui et les siens – fut la Meilleure des Créatures de Dieu (*khayri khalqi-Llâh*), il choqua et dérouta les Quraysh par son comportement et ses paroles si bien qu'ils l'accusèrent lui et les premiers croyants de mille calomnies.

Pourtant n'était-il pas une **Miséricorde pour les mondes** (*al-Anbiya'*, 107) ? N'avait-il pas l'avantage sur eux dans la moralité, dans l'éloquence et dans la certitude en Dieu l'Unique ? N'était-il pas le Véridique, le Sûr (*al-Sâdiq al-Amîn*) ? N'était-il pas celui dont Dieu a fait **un exemple pour les croyants** (*al-Ahzâb*, 22) ? N'est-ce pas lui au sujet duquel Dieu a dit dans le Coran « **Ceux qui suivent le Messenger, le Prophète *Ummî* (non-juif) dont le nom est inscrit auprès d'eux dans la Torah et l'Evangile ! Il leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux ! Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui; ceux-là seront les gagnants !** » *al-A'râf*, 157 ?

– *Secundo*, c'est le Message qui est fait critère du Messenger, c'est-à-dire que ce qui est à scruter : ce n'est pas une simple créature que l'on jugerait comme telle, disposant de ses faiblesses. C'est plutôt le Message qui doit être mesuré à l'aune du Réel. Mohammad fut la meilleure des créations de Dieu et son élection divine est telle qu'il est la norme ultime de tout jugement. « **Il ne s'exprime pas non-plus selon son propre désir, car en vérité ce n'est qu'une inspiration qui lui fut inspirée** » *al-A'râf*, 157. Dès lors, tous les arguments de ceux qui rejettent le Prophète selon ses actes, aujourd'hui comme d'hier, sont caduques tant qu'ils ne donnent aucune objection au fond de sa prophétie et qu'ils n'apportent pas un argument décisif qui infirme sa prophétie. Et à coup sûr ils ne le feront jamais, car il les a appelé à l'Unité de Dieu, et l'Unicité de Dieu est telle une forteresse inexpugnable.

C'est à partir de cette conscience unitaire que toutes les autres prescriptions découlent comme logiquement et comme une expression des attributs divins qui s'y manifestent de manière évidente pour les croyants sincères en Dieu l'Unique. N'est-ce pas Lui qui dit : « **Ceux à qui nous avons donné le Livre, le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs enfants. Or une partie d'entre eux cache la vérité, alors qu'ils la savent !** » *al-Ma'idah*, 82-83 ?

– *Tertio*, cette solidarité entre la véracité du Message et la véracité du Messenger, et non l'inverse, suppose une certaine tension entre le Messenger et son auditoire. Puisqu'il se présente comme inspiré, et place sur eux la charge de la preuve pour démentir sa prophétie, c'est nécessairement soit qu'il est un menteur, soit qu'il est un véridique. Et pour estimer s'il est véridique, il faut tendre l'oreille à son Message.

Il serait étrange de résumer le Message du Prophète Mohammad – que la paix et les prières de Dieu soient sur lui et les siens – à la législation qu'il a apporté. En effet, chaque Prophète a apporté avec lui une législation qui rendait compte des jugements et des prescriptions de Dieu en une certaine époque, et se rapportant à un certain contexte qui les justifiait. En revanche, si l'on fait abstraction de cet aspect contingent : le Message de l'ensemble des Prophètes véridiques fut un seul. Il fut l'appel à Dieu l'Unique, Magnifiée soit Sa Louange et Sanctifiés soient ses Noms !

Dès lors, la prophétie de Mohammad ne peut qu'être reconnue. Mais elle ne peut être reconnue qu'en tant qu'elle est l'expression d'une vérité unique qui se manifeste sous des formes variées, commune à l'ensemble des Prophètes avant lui. Mieux, le Prophète Mohammad – que la paix et les prières de Dieu soient sur lui et les siens – en tant qu'homme symbolise à lui seul le parachèvement et l'accomplissement de tous les Prophètes avant lui. Il en est le Sceau (*Khâtim*), il ferme la Prophétie législatrice en annonçant l'ouverture d'un nouveau cycle, *via* l'évènement de *Ghadîr Khumm* d'une importance capitale dans le Shi'ïsme. Ce nouveau cycle, c'est celui de l'Imâmât et de l'interprétation ésotérique (*ta'wil*).

[2\) Nous en venons, à ce titre, à la lecture de la troisième déclaration de l'Imâm – que sa grâce et sa paix soient sur nous – « \[et reconnaissez\] les Détenteurs de l'Ordre \('Ulil-âmr\) par le convenable, par la justice et par l'excellence \(ihsân\). » qui nous pousse la comparaison avec la déclaration précédente sur le Messenger.](#)

Ce n'est plus par le Message que les Détenteurs de l'Ordre peuvent être reconnus, puisque le Message est établi par le Messenger, dont les Détenteurs de l'Ordre sont les successeurs et les légataires. Toutefois, au vu de la foule de savants et de juristes de tous poils qui prétendent être les héritiers de la méthodologie prophétique et être les garants de la préservation de la religion de Dieu, il nous faut un critère pour distinguer le bon grain de l'ivraie. Or, l'Imâm al-Sâdiq, que la paix soit sur lui, nous l'assure : c'est « par le convenable (*al-ma'rûf*), par la justice (*al-'adl*) et par l'excellence (*ihsân*). » que les véritables Détenteurs de l'Ordre (*'Ulil-âmr*) sont reconnus.

L'origine de cette expression « Détenteurs de l'Ordre » (*'Ulil-âmr*) est coranique, Allah, Exalté dans ce qu'Il dit, dit en effet :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولَى الْأَمْرِ مِنْكُمْ ۗ فَإِن تَنَزَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ
وَالرَّسُولِ إِن كُنتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ۚ ذَلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا

« Ô vous qui avez cru ! Obéissez à Dieu, et obéissez au Messenger et aux Détenteurs de l'Ordre (*'Ulil-âmr*) parmi vous ; Si vous divergez ensuite en quelque chose : renvoyez-la à Dieu et à Son

Messenger, si vous croyez en Dieu et au Jour Dernier, cela est meilleur et de meilleure compréhension. » al-Nisâ, 59

Les commentateurs de parmi les gens de l'apparent interprètent cette expression comme ayant le sens des savants et des gouverneurs. Nous pensons que cela est impossible pour une raison simple : le verset emploie à deux reprises l'impératif « obéissez », une première fois pour l'obéissance à Dieu (*atî'û-Llâh*), une deuxième fois pour l'obéissance au Messenger et aux Détenteurs de l'Ordre (*Ulil-âmr*) de parmi vous, (*wa-atî'û l-rasûl wa ûlil-âmri minkum*).

Or, comme cela est évident, Dieu ne peut placer sur un pied d'égalité l'obéissance (*ta'ah*) au Messenger, qui est inconditionnée, et à un « savant » ou à un « gouverneur » faillible, susceptible de commettre des erreurs, sans quoi il soumettrait ses serviteurs au doute et à la confusion, ce qui n'est pas possible. Et quand bien même un savant ou un gouverneur faillible serait investi d'une certaine autorité par Dieu et son prophète, l'obéissance lui revient : mais en tant qu'elle lui a été transmise par un être qui, lui, est infaillible et est le seul véritable Détenteur de l'Ordre, qu'il délègue comme il le souhaite puisque tout ce qu'il fait n'est qu'inspiration.

Par ailleurs, et avant de passer à la suite de notre raisonnement, nous pensons utile de faire au moins deux remarques :

– Premièrement, Dieu dit dans la suite du verset « Si vous divergez ensuite en quelque chose : renvoyez-la à Dieu et à Son Messenger, si vous croyez en Dieu et au Jour Dernier, cela est meilleur et de meilleure compréhension. », c'est-à-dire que Dieu a anticipé que la communauté de son Prophète allait diverger quant à la nature des détenteurs de l'ordre. La suite de notre étude s'attachera à clarifier définitivement cette question.

– Deuxièmement, ce *âmr* que nous traduisons par Ordre renvoie non-pas simplement à une autorité temporelle et contingente, mais à quelque chose qui participe directement de la volonté de Dieu. Dieu dit : « Et ils t'interrogent au sujet de l'Esprit (al-Rûh), - Dis: "l'Esprit relève de l'Ordre de mon Seigneur !" (*al-Rûh min amri rabbî*). Et on ne vous a donné que peu de connaissance.» al-Isrâ', 85, Il dit encore : « Durant celle-ci [la sainte Nuit de Qadr] descendent les Anges ainsi que l'Esprit (*al-Rûh*), par permission de leur Seigneur pour tout ordre (*min kolli-âmr*). » al-Qadr, 4 ; c'est durant la sainte nuit de Qadr que le Coran fut révélé au Saint Prophète Mohammad – que la paix et les prières de Dieu soient sur lui et les siens –, et cette nuit se répétant chaque année : il est nécessaire qu'il y a toujours un « Détenteur de l'Ordre » sur lequel l'Esprit et les Anges puissent descendre et envelopper de leur présence afin de l'informer de l'Ordre divin. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir plus en profondeur si Dieu le permet.